AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

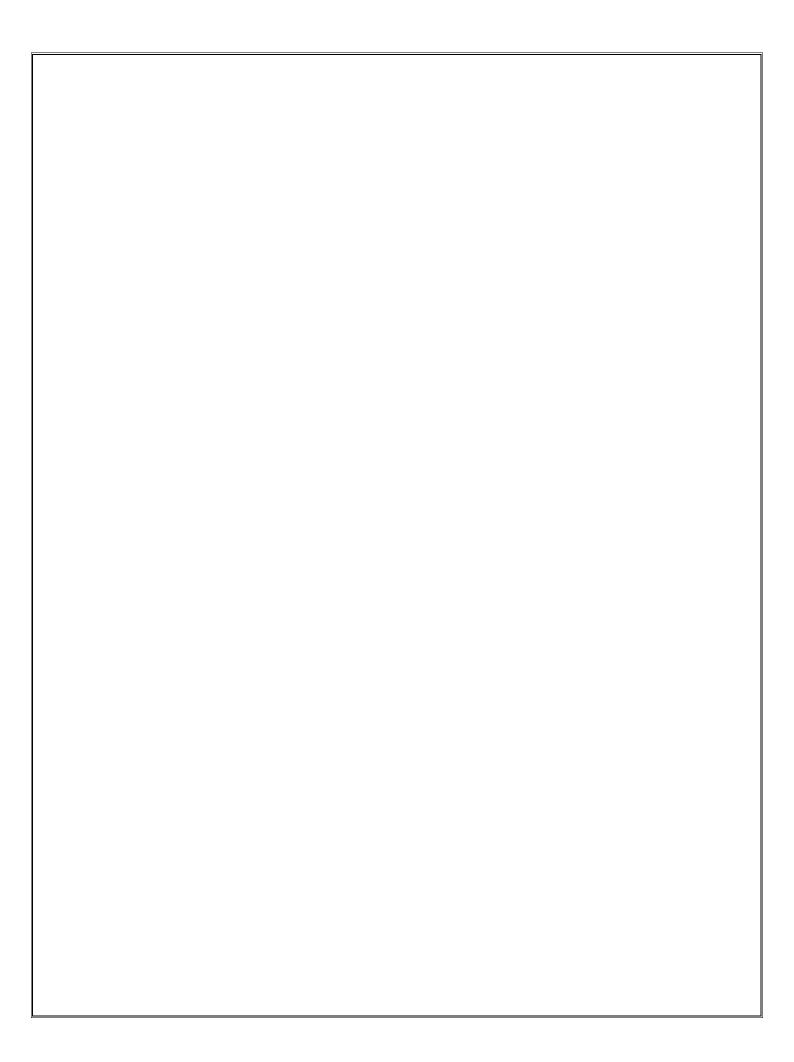
SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER

Siège social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 juin 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Chiraz DRIRA et Mr Ahmed SAHNOUN.

Bilan consolidé au 31 décembre 2021 (Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	31.12.2021	31.12.2020
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		7 304142	6 593 041
Moins : amortissements		< 4 160 732>	<4 114 779>
	V.1	3 143410	2 478 262
Immobilisations corporelles		242 678974	233 374 144
Moins : amortissements et provisions		<125 357 703>	<114 576 933>
	V.2	117 321271	118 797 211
Immobilisations financières		15 090 248	15 354 174
Moins : provisions		< 1 975 393>	<1 726 771>
	V.3	13 114 855	13 627 403
Autres actifs non courants	V.4	7 592 080	4 398 174
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>141 171 616</u>	139 301 050
Actifs courants			
Stocks		93 924 744	92 819 757
Moins : provisions		< 1 905 572>	<2 052 843>
	V.5	92 019 172	90 766 914
Clients et comptes rattachés		118 718 892	114 235 257
Moins : provisions		< 17 436 357>	<16 570 215>
	V.6	101 282 535	97 665 042
Autres actifs courants		42 851 397	32 006 661
Moins : provisions		<1 185 781>	<1 082 758>
-	V.7	41 665 616	30 923 903
Placements courants & autres actifs financiers	V.8	4189608	11 193 683
Liquidités et équivalents de liquidités	V.9	9 165 689	4 754 027
Total des actifs courants	_	248 322620	235 303 569
Total des actifs		389 494236	374 604 619



Bilan consolidé au 31 décembre 2021 (Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	31.12.2021	31.12.2020
Capitaux propres			
Capital social		40 656 000	40 656 000
Réserves consolidées		14096 061	27 809 317
Résultat de l'exercice - part du Groupe		1 630 948	<15 303 588>
Capitaux propres - part du Groupe		56 383 009	53161 729
Réserves -Intérêts minoritaires		15 949 037	18 034 608
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		622 437	<2 046 712>
Total des capitaux propres consolidés	V.10	72 954 48 <u>3</u>	<u>69 149 625</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	V.11	3 685 326	2 016 682
Emprunts	V.12	45 645 986	43 299 442
Autres passifs non courants	V.13	50 810 235	32 317 355
Total des passifs non courants		100 141 547	<u>77 633 480</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.14	36 283 940	38 319 175
Autres passifs courants	V.15	26 375 957	27 826 896
Autres passifs financiers Concours bancaires	V.16	114 935 867	124 674 538
Concours bancaires	V.17	38 802 442	37 000 904
<u>Total des passifs courants</u>		216 398 206	<u>227 821 514</u>
Total des passifs		316 539 753	<u>305 454 994</u>
Total des capitaux propres et passifs		389 494 236	374 604 619

Etat de Résultat consolidé au 31 décembre 2021 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	2021	2020
Produits d'exploitation			
Revenus	VI.1	151 039 265	126 052 403
Autres produits d'exploitation	VI.2	1 266 569	1 204 078
Total des produits d'exploitation		152 305 834	127 256 481
Charges d'exploitation			
Variation stocks des produits finis & encours	VI.3	4 192 230	<2 135 492>
Achats consommés	VI.4	< 82 877 360>	<68 145 003>
Charges de personnel	VI.5	<24 392 813>	<23 810 192>
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.6	<16 578 646>	<15 759 635>
Autres charges d'exploitation	VI.7	<14 196 357>	<10 520 187>
Total des charges d'exploitation		<133 852 946>	<120 370 509>
<u>Résultat d'exploitation</u>		18 452 888	<u>6 885 972</u>
Charges financières nettes	VI.8	< 20 433 567>	<23 101 034>
Revenus des placements		1 879 764	878 198
Autres gains ordinaires	VI.9	3 309 480	471 377
Autres pertes ordinaires	VI.10	<435 815>	<846 616>
Résultat des activités ordinaires avant imp	<u>ôt</u>	2 772 75 <u>0</u>	<15 712 103>
Impôt sur les sociétés		< 519 365>	<1 638 197>
Résultat net de l'exercice		2 253 385	<17 350 300>
Résultat de l'exercice - part du Groupe Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	s	1 630 948 622 437	<15 303 588> <2 046 712>

Etat de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2021 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	31.12.2021	31.12.2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		_
Résultat net consolidé	2 253 385	<17 350 300>
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	16 578 646	15 759 635
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	-	25 439
Actualisation des titres de placement	483 020	129 627
Q-part des subv. d'inves. inscrites en résultat	<176 876>	<356 360>
Variation des stocks	<1 104 987>	<238 569>
Variation des créances	<4 483 635>	<15 163 153>
Variation des autres actifs	<10 844 736>	<4 317 838>
Variation des fournisseurs d'exploitation	<2 035 236>	1 367 237
Variation des autres dettes	<1 450 940>	2 975 132
Encaissements/décaissement sur placements courants	6 521 055	<7 528 709>
Transfert de charges	-	<1 262 762>
Escompte commercial	<5 620 474>	1 537 225
Flux de trésorerie générés par affectés àl'exploitation	<u> 119 222</u>	<24 423 395>
Flux de trésorerie liés à l'investissement		
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp et charges reportées	<16 222 598>	<14964474>
Décaissement pour l'acquisition d'Imm. Financières	263 926	<124 466>
Flux de trésorerie affectés à l'investissement	<15 958 672>	<u><15 088 940></u>
Flux de trésorerie liés au financement		
Opérations sur le capital	1 728 348	8 500 001
Encaissements des subventions d'investissement	-	735 000
Encaissements et remboursement des emprunts	16 721 226	36 463 157
Flux de trésorerie affectésgénérés par les opérations de financement	<u> 18 449 574</u>	<u>45 698 158</u>
Variation de trésorerie	2 610 124	6 185 823
Trésorerie au début de l'exercice	<i><32 246 877></i>	<38 432 700>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	< 29 636 753 >	< 32 246 877 >

Notes aux Etats financiers consolidés

Présentation du groupe « SOMOCER »

Le Groupe « SOMOCER » est composé de la Société Moderne de Céramique «SOMOCER» société mère et de ses filiales «SOTEMAIL», «A.B.C», «SOMOCER NEGOCE», « SMC », « 3S Trading », « Idéale transport » et la « Société Périmètre de gestion ».

1. Structure juridique du groupe

Les sociétés composant le Groupe SOMOCER sont les suivantes :

- SOMOCER (Société Moderne de Céramique): La Société Moderne de Céramique (« SOMOCER» ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 3 juillet 1985. Son capital s'élève au 31 décembre 2021 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, du grès et des baignoires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel Hayet.
- **SOTEMAIL** (Société Tunisienne d'Email) :La Société Tunisienne d'Email S.A (« SOTEMAIL » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2021 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grés et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.
- **ABC**: La société Abdennadher Bricolage Center « ABC » est une société à responsabilité limitée créée en 1995 ayant son siège à Ain Zaghouane Route de La Marsa Tunis. Son capital s'élève au 31 décembre 2021 à 6.750.000 DT. Il est divisé en 675.000 parts sociales de valeur nominale de 10 DT chacune. Son objet principal consiste dans la vente en détail des articles sanitaires, de quincaillerie et de céramique.
- **SOMOCER NEGOCE**: La société « SOMOCER NEGOCE » est une société à responsabilité limitée créée en octobre 2007 et ayant son siège à Menzel Hayet. Son capital social s'élève au 31 décembre 2021 à 1.600.000 DT, divisé en 16.000 parts sociales de 100 DT chacune. Son objet principal consiste dans l'exportation et l'importation de marchandises et de produits ainsi que tout genre d'opérations de négoce international et de courtage.
- **SMC** (Société Moderne de Conditionnement) :La société « SMC SA » est une société anonyme créée en 2017 avec un capital social de 760.000 DT. La société a pour objet le façonnage, l'impression des cartons et fabrication des palettes en bois.
- **3S TRADING**: La société « 3S TRADING » est une société à responsabilité limitée créée en janvier 2018 avec un capital social de 1.100.000 dinars qui est composé de 1.100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 100 dinars. Elle est détenue à raison de 90% par SOMOCER et 10% par SOTEMAIL. La société a pour objet l'importation, l'exportation de

tous produits ou marchandises, ainsi que tous genres d'opérations de courtage et de négoce international.

- **SOMOCER transport**: La société « SOMOCER de transport » est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2019 avec un capital social de 1.704.000 dinars qui est composé de 170.400 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 39,7% par SOMOCER et 58,5% par SOTEMAIL et 1,8% par SMC SA. La société a pour objet le transport de matières premières, produits ou marchandises.
- Société périmètre de gestion: La société « Périmètre de gestion » est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2020 avec un capital social de 12.010.000 dinars qui est composé de 1.210.000 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 99,95% par SOMOCER et 0,05% par SOTEMAIL. La société a pour objet la gestion des actifs du groupe.

Sur le plan fiscal, toutes les sociétés sont soumises aux règles du droit commun, hormis la société « SMC S.A » qui bénéficie en vertu de la nouvelle loi d'investissement parue en 2017 d'une exonération d'impôt sur les sociétés de 100% au titre de la première année d'exploitation avec un abattement dégressif de 75%, 50% et 25% du bénéfice fiscal au titre des trois années suivantes.

Participations et organigramme du groupe

La participation de la société « SOMOCER » dans les filiales se détaille comme suit :

- La société « SOMOCER » détient 21.331.890 actions sur les 34.513.514 actions formant le capital de la société SOTEMAIL, soit 61.81 %. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société « SOMOCER » détient 523.847 parts sur les 675.000 parts sociales formant le capital de la société A.B.C. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 147.867 parts sociales du capital de la société ABC, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER dans ABC à 91.15%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société « SOMOCER » détient 15.900 parts sur les 16.000 parts sociales formant le capital de la société SOMOCER NEGOCE. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 100 parts sociales du capital de cette société, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 99.98%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société « SOMOCER » détient 30.000 parts sur les 76.000 parts sociales formant le capital de la société SMC. Par ailleurs, la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce détiennent 1.000 parts sociales et 980 parts sociales du capital de cette société respectivement, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 57.4%. Par ailleurs, cette filiale est contrôlée de fait par le Groupe et ce, à travers la désignation des organes d'administration et de direction et aussi à travers la prise des décisions stratégiques et les liens économiques entre les activités des différentes sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL sont les clients exclusifs de SMC).
- La société « SOMOCER » détient 1.000 parts sur les 1.100 parts sociales formant le capital de la société 3S Trading. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 100 parts sociales, ce qui

porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 96,53%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

- La société « SOMOCER » détient 67.700 parts sur les 170.400 parts sociales formant le capital de la société Idéale transport. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 99.700 parts sociales et la société SMC détient 3.000 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 76,59%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société « SOMOCER » détient 1 280 400 parts sur les 1 281 000 parts sociales formant le capital de la Société Périmètre de Gestion. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 600 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 99,98%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

Société	Position	Capital social	Pourcentage d'intérêt 2021	Méthode de consolidation
SOMOCER	Mère	40 656 000	100,00%	Intégration globale
SOTEMAIL	Filiale	26 200 000	61,81%	Intégration globale
ABC	Filiale	6 750 000	91,15%	Intégration globale
SOMOCER négoce	Filiale	1 600 000	100,00%	Intégration globale
SMC	Filiale	760 000	40,82%	Intégration globale
3S TRADING	Filiale	1 100 000	96,53%	Intégration globale
SOMOCER transport	Filiale	1 704 000	76,59%	Intégration globale
SPG	Filiale	12 810 000	99,98%	Intégration globale

2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les participations suivantes ont été exclues du périmètre de consolidation et ce en raison de l'absence d'information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2021 :

- Participation dans la société EL AKKAR de 75 mille DT (soit 50% du capital social). Cette participation est provisionnée à hauteur de 25 mille DT.
- Participation dans la société ARGILES MEDNINE de 26.4 mille DT (soit 40% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société SAPHIR INTERNATIONAL TRADING de 500 mille DT (soit 100% du capital social).
- Participation dans la société libyenne SANILIT de 1.350 mille DT (soit 20% du capital social). Etant provisionnée à 100%, l'inclusion de cette société dans le périmètre de consolidation et l'application de la méthode de mise en équivalence n'auront pas d'impact sur les états financiers consolidés.
- Participation dans la société TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC de 214 mille DT (soit 99% du capital social).

- Participation dans la société Media plus de 75 mille DT (soit 75% du capital social)

Par ailleurs, une participation de 23 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé en l'absence d'information fiable quant à la structure de capital de cette société. Enfin, la société moderne sanitaire (« SOMOSAN ») dans laquelle le Groupe SOMOCER détient une participation de 3.350 mille DT (27% du capital social) a été exclue du périmètre de consolidation. En fait le management estime que le Groupe n'a plus de contrôle effectif au niveau de cette société.

Le management estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation ne devrait pas avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés, étant donné que la majorité de ces sociétés sont dormantes et des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées.

II. Méthodes et modalités de consolidation

1. Méthodes de consolidation

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SOMOCER, la méthode de consolidation retenue pour les huit filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2. <u>Date de clôture</u>

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

3. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 relative aux états financiers consolidés, et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe SOMOCER sont présentées au niveau de la politique comptable de la société SOMOCER. Dans ce qui suit, nous effectuons une présentation sommaire des principes et règles les plus importants :

1. Principes de base

Les états financiers consolidés du Groupe SOMOCER sont préparés en conformité avec les normes comptables tunisiennes. Ils sont préparés selon les conventions établies par le système comptable des entreprises.

2. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits en déduction des actifs dans la même rubrique des écarts d'acquisition positifs et repris en résultat de la façon suivante :

- (a) Le montant de l'écart d'acquisition n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systémique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- (b) Le montant de l'écart résiduel doit être comptabilisé immédiatement en produits sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (Impairment) éventuelle.

Le gain ou la perte de cession d'une entité inclut le solde non amorti de l'écart d'acquisition relatif à l'entité cédée.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Fonds de commerce
 Logiciels
 Constructions
 Installations techniques, matériels et outillages industriels
 Matériels de transport
 Equipements de bureau et matériels informatiques
 Installations générales, agencements et aménagements
 Entre 5% et 20%
 Entre 5% et 20%
 Entre 5% et 20%
 Entre 2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

4. Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

5. Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

6. Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

7. <u>Les frais préliminaires</u>

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

8. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

9. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés du Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions

dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

11. Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification:

Les placements à court terme :

Sont classés dans cette catégorie, les placements que le Groupe n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme :

- **a- Les titres de participation :** Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les titres de participations détenues dans les filiales sont éliminés en consolidation.
- **b- Les titres immobilisés :** Il s'agit des titres autres que les titres de participation que le Groupe a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation:

Les placements à court terme :

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme :

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

12. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

13. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien (« DT ») selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours).

L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

V. Notes relatives au bilan

V.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements totalisent au 31 décembre 2021 un montant de 3.143.410 DT contre 2.478.262 DT au 31 décembre 2020. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Logiciels	576 776	571 176
Fonds de commerce Somocer	328 000	328 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	3 636 398	3 636 398
Fonds de commerce Hammamet	1 161 251	861 250
Fonds de commerce Hachicha Plus	14 185	108 685
Fonds de commerce Menzel Hayet	500 000	-
Ecart d'acquisition (goodwill)	1 087 532	1 087 532
Total des immobilisations incorporelles brutes	7 304 142	6 593 041
Amortissements cumulés	<3 073 200>	<3 027 247>
Prov. Dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill)	<1 087 532>	<1 087 532>
Total des immobilisations incorporelles nettes	3 143 410	2 478 262

V.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2021 à117.321.271 DT contre 118.797.211 DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Terrains	6 905 995	6 792 324
Constructions	40 416 034	40 417 550
Installations techniques matériels et outillage	18 672 541	145 318 677
Matériels de transport	6 308 210	4 183 848
Installations générales, agencements et aménagements	153 136 159	17 968 942
Mobiliers et matériels de bureau et matériels informatiques	2 691 560	2 563 177
Immobilisations en cours	1 893 513	2 482 973
Immobilisations à statut juridique particulier	12 654 962	13 646 653
Total des immobilisations corporelles brutes	242 678 974	233 374 144
Amortissements cumulés	<124 764 058>	<113 983 288>
Provisions pour dépréciation	<593 645>	<593 645>
Total des immobilisations corporelles nettes	117 321 271	118 797 211

V.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 décembre 2021 à 13.114.855 DT contre 13.627.403DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	% de détention	Déc.2021	Déc.2020
Titres BTS	0.07%	20 000	20 000
Titres Management +	ο%	-	-
Titres SOTEX Algérie	N/A	3 038	3 038
Titres Argile Médenine	40%	26 400	26 400
Titres SANILIT	20%	1 350 000	1 350 000
Titres INCOMA	9.18%	1 836 172	1 836 172
Titres SANIMED	4%	565 002	500 002
Titres Saphir International Trading	100%	575 000	500 000
Titres SOMOSAN	27.24%	3 250 000	3 350 000
Titres El Akkar	50%	75 000	75 000
Titres STB	N/A	98 600	98 600
Titres TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC	99%	214 128	214 128
Prêt AB Corporation		4 359810	4 905 502
Personnel, prêts à plus d'un an		157 223	205 833
Dépôts et cautionnements		2 494 875	2 194 499
Media plus	75%	75 000	75 000
Total des immobilisations financières brutes		15 090 248	15 354 174
Provisions pour dépréciation	·	<1 975393>	<1 726 771>
Total des immobilisations financières nettes	-	13 114 855	13 627 403

V.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2021 à 7.592.080DT contre 4.398.174 DT au 31 décembre 2020 et sont détaillés comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Frais préliminaires	10 426 630	6 314 581
Charge à répartir	8 598 584	6 685 994
Ecart de conversion	208 195	208 195
Actifs d'impôts différés	284 963	322 059
Autres actifs non courants bruts	19 518 372	13 530 829
Amortissements & résorptions	<11 926 292>	<9 132 655>
Autres actifs non courants nets	7 592 080	4 398 174

V.5 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 92.019.172 DT au 31 décembre 2021 contre 90.766.914 DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Matières premières	36 272 274	37 230 940
Consommables et pièces de rechange	4 127 883	4 219 605
Produits finis	47 608 280	44 937 360
Marchandises	5 916 307	6 431 852
Total des stocks bruts	93 924 744	92 819 757
Provisions pour dépréciation des stocks	<1 905 572>	<2 052 843>
Total des stocks nets	92 019 172	90 766 914

V.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2021 à 101.282.535DT contre à 97.665.042DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Clients ordinaires et valeurs à l'encaissement	104 946 660	100 046 651
Clients avoir à établir	<1 630 298>	<717 919>
Clients douteux ou litigieux	15 402 530	14 906 525
Total des comptes clients bruts	118 718 892	114 235 257
Provisions sur clients	<17 436 357>	<16 570 215>
Total des comptes clients nets	101 282 535	97 665 042

V.7 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2021 à 41.665.616 DT contre 30.923.903 DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Fournisseurs, avances et acomptes	1 518 444	2 295 133
Personnel, avances et acomptes	1 526 810	1 722 982
Etat, impôts et taxes	19 744 335	12 475 334
Débiteurs divers	11 925 855	9 865 665
Charges constatées d'avance	1 624 009	1 888 119
Produits à recevoir	1 246 872	1 094 266
Blocage de fonds	2 055 269	445 993
Comptes d'attente	206 803	219 169
Autres actifs	3 003 000	2 000 000
Total des autres actifs courants bruts	42 851 397	32 006 661
Provisions pour dépréciation des AAC	<1 185 781>	<1 082 758>
Total des autres actifs courants nets	41 665 616	30 923 903

V.8 Placements courants et autres actifs financiers (En DT)

Le solde des placements courants et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2021 à 4.189.608 DT contre 11.193.683 DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Billet de trésorerie AB CORPORATION	1 200 000	1 200 000
Billet de trésorerie SANIMED	258 646	112 546
Placements SICAV	15 284	13 102
Placement STB	197 200	113 900
Autres billets de trésorerie	1 661 392	3 750 000
Placements courants	-	5 500 000
Échéances à moins d'un an AB Corporation	857 086	504 135
Total des placements courants & autres actifs financiers	4 189 608	11 193 683

V.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2021 à 9.165.689 DT contre 4.754.027DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Valeurs en coffre	422 088	260 016
Banques	8 710 418	4 453 396
Caisses	33 183	40 615
Total des liquidités et équivalents de liquidités	9 165 689	4 754 027

V.10 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres du Groupe SOMOCER se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Réserve légale	4 315 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645

Réserves spéciales de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Primes d'émission	14 755 569	14 755 569
Primes de fusion	2 965 154	2 965 154
Résultats reportés	<7 318 516>	1 837 092
Subventions d'investissement	1 592 259	1 769 135
Réserves consolidées	<9 295 650>	<4 664 878>
Total des CP avant résultat- part du groupe	54 752 061	68 465 317
Intérêts minoritaires	15 949 037	18 034 608
Total des CP avant résultat de l'exercice	70 701 098	86 499 925
Résultat de l'exercice - part du groupe	1 630 948	<15 303 588>
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	622 437	<2 046 712>
Total des capitaux propres consolidés	72 954 483	69 149 625

V.12 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2021 à 45.645.986 DT contre un solde au 31 décembre 2020 de 43.299.442 DT. Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Emprunt BTKD	149 917	344 250
Emprunt ATTIJARI	2 423 190	2 793 690
Emprunt UBCI	430 208	1 167 708
Emprunt AB	2 559 852	3 422 095
Emprunt STB	14 627 608	17 549 495
Emprunt BNA	6 974 480	4 164 000
Emprunt BH	16 279 794	11 789 443
Encours leasing à plus d'un an	2 200 937	2 068 761
Total des emprunts	45 645 986	43 299 442

V.13 Autres passifs non courants (En DT)

Le solde des autres passifs non courants s'élève au 31 décembre 2021 à 50.810.235 DT contre 32.317.355 DT au 31 décembre 2020 et correspond à un engagement de remboursement de dettes envers l'état.

V.14 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2021 à 36.283.940 DT contre 38.319.175 DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Fournisseurs d'exploitation	35 927 926	38 057 163
Fournisseurs d'immobilisation	207 795	210 080
Fournisseurs - factures non parvenues	148 219	51 932
Total des fournisseurs	36 283 940	38 319 175

V.15 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2021 à 26.375.957DT contre 27.826.896DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Dettes dues au personnel	2 367 776	1 038 017
Dettes sociales et fiscales	15 781 056	17 252 200
Créditeurs divers	2 781 930	2 047 943
Obligations cautionnées	1 702 158	2 619 558
Charges à payer	2 079 636	3 503 763
Clients, avances et acomptes	1 590 587	1 298 758
Actionnaires dividendes à payer	19 649	-
Produit constaté d'avance	53 165	66 657
Total des autres passifs courants	26 375 957	27 826 896

V.16 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2021 à114.935.867 DT contre 124.674.538DT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2020	Déc.2020
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	17 954 988	21 040 143
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	387 753	706 996
Intérêts courus	866 967	774 493
Charge à payer échelle d'intérêt	353 948	445 818
Préfinancement export	5 796 000	5 032 305
Préfinancement stock	20 672 504	16 484 280
Billets de trésorerie	450 000	2 500 000
Mobilisation de créances	3 093 624	442 619
Crédits de financement	25 067 653	31 334 979
Effets escomptés non échus	40 292 430	45 912 904
Total des autres passifs financiers	114 935 867	124 674 538

V.17 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2021 à 38.802.442DT contre 37.000.904 DT au 31 décembre 2020 et correspondent à des découverts bancaires.

VI. Notes relatives à l'état de résultat

VI.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2021 à151.039.265DT contre 126.052.403DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Ventes locales	130 232 657	119 029 260
Ventes à l'exportation et en suspension	18 826 330	6 066 390
Ventes électricité	1 980 278	956 753
Total revenus	151 039 265	126 052 403

VI.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2021 à 1.266.569 DT contre 1.204.078 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Produits des loyers centre Pyramides	190 719	632 483
Subventions d'exploitation	261 210	296 034
Résorption des subventions d'investissements	176 876	177 361
Autres produits d'exploitation	637 764	98 200
Total des autres produits d'exploitation	1 266 569	1 204 078

VI.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 4.192.230DT au 31 décembre 2021 contre une variation positive de 2.135.492DT au 31 décembre 2020.

VI.4 Achats consommées (En DT)

Les achats consommés se sont élevés au 31 décembre 2021à 82.877.360DTcontre 68.145.003DT au 31 décembre 2020et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Achats consommés de marchandises et de M.P	54 490 831	42 774 280
Consommations énergétiques	14 114 260	12 506 383
Achats non stockés	6 760 408	7 648 222
Achats consommés de PSF	5 800 263	3 911 218
Achats sous-traitance	1 711 598	1 304 900
Total des achats consommés	82 877 360	68 145 003

VI.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2021 à 24.392.813DT contre 23.810.192DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Appointements et salaires	20 338 949	19 894 918
Charges sociales et autres	4 053 864	3 915 274
Total des charges de personnel	24 392 813	23 810 192

VI.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2021 à 16.578.646DT contre 15.759.635 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Dotations aux amortissements des immobilisations	12 087 689	10 225 841
Résorption des frais préliminaires	1 813 611	1 577 234
Dotations aux provisions	5 828480	5 988 485
Reprise sur provisions	<3 151 134>	<2 031 925>
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	16 578 646	15 759 635

VI.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2021 à 14.196.357DT contre 10.520.187 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Loyers et charges locatives	593 107	923 009
Assurances	633 721	858 093
Entretiens et réparations	1 454 114	1 255 595
Honoraires	2 862 355	2 553 815
Publicité et propagande	962 771	698 998
Frais postaux et de télécommunication	131 830	150 528
Autres services extérieurs	<48 191>	561 315
Frais de transport sur ventes	3 150 012	1 058 006
Voyages et déplacements	222 644	214 905
Missions et réceptions	674 969	654 251
Dons et subventions	309 874	279 255
Services bancaires et financiers	1 957 823	1 190 520
Impôts et taxes	805 046	853 000
Commissions sur ventes	1 665 544	45 409
Jetons de présence	384 900	486 250
Transferts de charges	<1 564 162>	<1 262 762>
Total des autres charges d'exploitation	14 196 357	10 520 187

VI.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2021 à 20.433.567DT contre 23.101.034DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2021	Déc.2020
Intérêts bancaires et leasing	18 145 168	21 813 725
Escomptes accordés	564 082	441 324
Intérêt sur prorogation clients	-	<198 531>
Actualisation des titres de placements	483 020	<129 627>
Différences de change nettes	1 241 297	1 174 143
Total des charges financières nettes	20 433 567	23 101 034

VI.9 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2021 à 3.309.480DT et proviennent principalement des plus-values sur cessions des immobilisations.

VI.10 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2021 à 435.815 DT et sont composées principalement des pénalités de retard.

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VII.1 Conventions de ventes et achats de marchandises ou de services

Le chiffre d'affaires et les achats (hors taxes) réalisés avec les parties liées en 2021 se détaillent comme suit :

En DT	Ventes	Achats
SANIMED	511 879	140 505
AGRIMED	-	531 961
AB Corporation	-	118 471
SANIMEUBLE	316 572	-
Total	828 451	790 937

VII.2 Autres transactions avec les parties liées

- En date du 31 mars 2019, SOMOCER a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 3.894.859 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 3.341.409 DT dont 648.454 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2021 s'élèvent à 258.125 DT hors taxes.
- En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 1.875.486 DT dont 208.631 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société « SOTEMAIL » au titre de l'année 2021 s'élèvent à 159.771 DT hors taxes.
- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2021.
- Le Conseil d'Administration a autorisé en 2016 la convention d'assistance entre la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et l'administration des

ventes à partir du 01 octobre 2016. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 1,5% du montant des revenus réalisés par SOTEMAIL et ce, pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction. Un avenant a été signé le 1er juillet 2019 portant sur la révision à la hausse du taux de la commission passant de 1,5% à 2,5% avec une date d'effet le 1er janvier 2019.

Le montant des commissions facturées par la société SOMOCER Négoce à la société SOTEMAIL au titre de l'année 2021 s'élève à 1.555.906 DT hors taxes.

- Une convention de prestation de services a été conclue en janvier 2019 entre la société « SOMOCER Négoce » et la société « AB Corporation » et qui porte sur des opérations d'études et assistance en management administratif, juridique, financier et commercial. Les honoraires facturés par la société AB Corporation à la société SOMOCER Négoce s'élèvent à 741.735 DT hors TVA au terme de l'exercice 2021.
- Courant 2019, la société SMC a souscrit à deux billets de trésorerie émis par la société « AB Corporation » pour un montant total de 1.900.000 DT qui se détaillent comme suit :
 - Le premier dont le montant s'élève à 1.000.000 DT a été initialement émis pour une période de 5 mois, commençant le 02 décembre 2019 avec une date d'échéance au 02 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an a été renouvelé en 2021 avec une date d'échéance au 02 mai 2021.Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 76.923 DT.
 - Le deuxième dont le montant s'élève à 900.000 DT a été initialement émis pour une période de 5 mois, commençant le 25 décembre 2019 avec une date d'échéance au 23 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an a été renouvelé en 2021 avec une date d'échéance au 02 mai 2021. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 69.231 DT.

Les billets de trésorerie mentionnés ci-dessus n'ont pas été remboursés jusqu'à la date du 31 décembre 2021.

- Une convention d'assistance a été conclue entre la société ABC et AB corporation en date du 1er juillet 2010. Ladite convention consiste en l'assistance faite à la société ABC dans les domaines suivants :
 - Secrétariat juridique et contentieux ;
 - Services partagés en comptabilité et en fiscalité ;
 - Contrôle et assistance des systèmes de contrôle interne ;
 - Assistance en matière de choix d'investissement et de financement ;
 - Assistance en matière de contrôle de gestion et des systèmes d'informations

En contrepartie des prestations ci-dessus mentionnés, il a été convenu que la société ABCpaiera un prix mensuel forfaitaire de 14.072 DT (HTVA), en sus des frais de voyage et deséjour, et les dépenses engagées pour des fournitures ou les documents fournis par leprestataire, qui sont toujours facturées, sauf convention contraire. Leur montant est porté àpart sur les factures. A partir du 02/01/2014 ladite convention a été révisée et la société ABC devra désormais payer un prix mensuel forfaitaire de 10.000 DT avec une augmentation annuelle de 5%.

• Il est à noter que la charge au titre de l'exercice 2021 s'est élevée à un montant de 168.859

DT HT correspondant aux honoraires de 12 mois sur la base de 14.072 DT HT par mois.

- Le conseil d'administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
 - ATB: Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT;
 - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
 - BH: Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion: 775.000 DT;

VIII. Engagement donnés relatifs aux emprunts

Société SOMOCER

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	
Crédits de gestion	25 850 000	STB	
CMT STB 347	347 000	STB	
CMT STB 900	900 000	STB	
CMT STB 220	220 000	STB	
CMT STB 232	232 000	STB	Titre Foncier n° 70 048 sis à El- bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m ²
CMT STB 880	880 000	STB	Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El- bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une
CMT STB 356	356 000	STB	superficie de 499 m ² Titre foncier nº 70 047 Tunis sis à El- bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une
CMT STB 172	172 000	STB	superficie de 505 m ² Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m ² , objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le
CMT STB 5200	5 200 000	STB	22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100 Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m², objet d'un
	34 157 000		acte notarié enregistré le 19.01.95 à
Crédit de gestion	4 250 000	AB	distraire du titre foncier n° 215 100 Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m², objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84
CMT AMEN BANK 2500	2 500 000 6 750 000	AB	et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre
Crédit de gestion	7 700 000	BNA	foncier n° 215100 Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684
CMT 1540	1 540 000	BNA	m ²
CMT 2000	2 000 000	BNA	
CMT 1000	1 000 000	BNA	
CMT 1000	1 000 000	BNA	
CMT 8000	8 000 000		
	21 240 000		
Crédit de gestion	5 020 000	UIB	7
	5 020 000		
Crédit de gestion	2 490 000	BIAT	

	2 490 000	
Crédit de gestion	5 700 000	ATTIJARI BANK
	5 700 000	
CMT 1600	-	UBCI
Total général	<u>75 357 000</u>	

Société ABC

Banque	Montant du crédit (En DT)	Type de l'engagement donné
AMEN BANK	2 500 000	
BIAT	1 150 000	
STB	2 700 000	Hypothèque sur le terrain de Ain Zaghouan (Titre foncier n° 80362)
BTK	1 650 000	(Thre folicies is 60502)
ATTIJARI BANK	1 250 000	
AMEN BANK	2 785 000	
ATTIJARI BANK	900 000	Nantissement du fonds de commerce sis à Ain Zaghouan (inscrits au registre de commerce sous le n°B121281996)
BIAT	300 000	
AMEN BANK	701 466	Cession créance professionnelle

Société SOTEMAIL

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement et autres garanties	602 226	STEG	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'elecricité et de gaz (STEG)
b) Garanties réelles			
- Hypothèques			
	Montant		
	1,45 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
NIA ⁰	0,8 MD	ATTIJARI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
- Nantissements	0,742 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce

5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels		
9 MID	316	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
2,5 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels		
,		Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
2,54 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
1,7 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels		
4,8 MD	ВН	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
1,35 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
7,3 MD	ВН	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
6,05 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
0,5 MD	втк	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
2,45 MD	ВН	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
1,4 MD	STB	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
2,3 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
1,75 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels		
		Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
14,145 MD	ВН	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
4,8 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
4 MD	втк	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
2,8 MD	втк	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
6,855 MD	ВН	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels		
0,145 MD	ВН	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels		
4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels		
		Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
1,8 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce		
4,4 MD	ВН	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels		
3 MD	ВН	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels		
13,6 MD				

c) Effet escomptés et non échus et avance sur factures

XI. Note sur les évènements postérieurs à la clôture

1.1 Vérification de la situation sociale de la société SOTEMAIL

rapport.

La société SOTEMAIL a fait l'objet d'une vérification de sa situation sociale portant sur la
conformité des déclarations salariales avec les registres et les documents comptables de la
société et ce pour la période allant du 01 Octobre 2018 au 30 Septembre 2021.
Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations
disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de La Société Moderne de Céramique Menzel El Hayet, 5033 Monastir

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») et de ses filiales («Groupe SOMOCER»), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 72.954.483 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 2.253.385DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe SOMOCER au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Sur la base de notre audit des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, les réserves suivantes ont été soulevées :

- 1. Lors de l'examen des titres de participation et la détermination du périmètre de consolidation, nous avons relevé les éléments suivants :
 - Le Groupe SOMOCER détient une participation de 3.250 mille DT dans le capital de la société SOMOSAN ainsi qu'une créance de 1.335 mille DT sur cette société. Par ailleurs, SOMOCER s'est portée caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant de 12.100.000 DT. SOMOSANa connu des difficultés opérationnelles et financières au cours de ses premières années d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau du gaz naturel et le niveau élevé des charges financières. Un plan de restructuration a été engagé et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation. Par ailleurs, et suivant la décision du tribunal de première instance de Gafsa du 14 mars 2017, il a été décidé de nommer un juge commissaire et un administrateur judiciaire pour SOMOSAN. Le mangement de SOMOCER juge qu'il n'exerce plus de contrôle ni d'influence notable sur la société de SOMOSAN et il a décidé, de ce fait, de l'exclure du périmètre de consolidation.

Compte tenu de la situation actuelle et des informations disponibles à la date du présent rapport, il ne nous a pas été possible d'apprécier si les performances financières futures de la société SOMOSAN permettront de couvrir les engagements financiers du Groupe SOMOCER dans la société SOMOSAN d'une part, et si la décision d'exclusion de ladite société du périmètre de consolidation est fondée.

Des participations dans le capital social des sociétés EL AKKAR, ARGILES MEDNINE, SAPHIR INTERNATIONAL TRADING, TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC (« LTD KIT ») et Media plus pour des pourcentages de participations respectifs de 50% (d'un montant de 75 mille DT provisionné à hauteur de 25 mille DT), 40% (d'un montant de 26 mille DT totalement provisionné), 100% (d'un montant de 500 mille DT), 99% (d'un montant de 214 mille DT totalement provisionné) et 75% (d'un montant de 75 mille DT) ont été exclues du périmètre de consolidation et ce, du fait de l'absence d'une information financière fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2021. Par ailleurs, une participation de 23 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé (à défaut d'information fiable quant à la structure de capital de cette société).

Le management de la société estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du fait de leur caractère jugé non significatif et du fait que la majorité de ces sociétés sont en arrêt d'activité. En l'absence d'information financière fiable pour ces sociétés au 31 décembre 2021, nous ne pouvons pas apprécier l'impact de l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation sur les états financiers consolidés.

- 2. L'examen des créances clients détenues par des filiales du Groupe, au 31 décembre 2021, a révélé l'existence des points suivants :
 - La société Abdennadher Bricolage Centre (« ABC ») détient des créances douteuses et non provisionnées pour un montant de 1.001.998 DT dont 372.149 DT font l'objet d'actions en justice en cours.
 - La société « SOTEMAIL » détient des créances douteuses pour un montant de 2.018 mille DT dont principalement, une créance de 449 mille DT sur un client libyen datant de plus d'un an.
 - La société « SOMOCER NEGOCE SARL » détient des créances douteuses et non provisionnées pour un montant de 1.746mille DT.
 - La société « 3S trading -SARL » détient des créances douteuses et non provisionnées pour 175.387
 DT

Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier leur caractère recouvrable ou pas.

3. L'examen de la provision sur stocks à la date de clôture de l'exercice 2021 de la société ABC nous a permis de constater l'existence d'un stock dormant pour un montant 1.238.611 DT nécessitant ainsi un complément de provision de l'ordre de 570.091 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2021 pour un montant brut de 118.719 mille DT et provisionnées à hauteur de 17.436 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, les sociétés du Groupe déterminent à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2021 pour un montant brut de 93.925 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.906 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.4 aux états financiers consolidés, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si elle est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La société ABC a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi, en matière d'impôts, droits et taxes, portant sur l'exercice 2015,2016, 2017 et 2018 et ayant abouti à un redressement de l'ordre de 303.257 DT. La société a formulé son opposition quant aux résultats du contrôle fiscal avec des éléments fort défendables. Elle a constitué, à ce titre, une provision pour un montant de 102.621 DT permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée.
- la société SOTEMAIL a fait l'objet d'un control social couvrant la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021.Les résultats de ce contrôle ne sont pas encore notifiés à la société.

Notre opinion ne comporte pas de réserves additionnelles par rapport à ces éléments.

Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 09 juin 2022

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF

CRG Audit

Ahmed SAHNOUN

Chiraz DRIRA